



FEDERATION FRANCAISE

DE CYCLISME

TARIF GENERAL OFFICIEL

2019

GUIDE PRATIQUE A L'ATTENTION
DES COMITES REGIONAUX

B.E 19/07/2018



FEDERATION FRANCAISE

DE CYCLISME

TARIF GENERAL OFFICIEL

2019

PARTIE 1 - TARIFICATION

LICENCES 2019

TYPE DE LICENCES ET COUTS (Hommes et Dames)	TOTAL	PART COMITE REGIONAL	ASSURANCE INDIVIDUELLE	ASSURANCES AUTRES	PART FFC
Baby vélo (enfants de 2 à 4 ans)	16	1,50	1,50	2,50	10,50
Jeunes (Prélicenciés*, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets)	51	11,00	2,00	10,50	27,50
Compétitions :					
. 1ère catégorie	200	11,00	5,00	30,50	153,50
. 2ème catégorie	160	11,00	5,00	30,00	114,00
. 3ème catégorie	120	11,00	5,00	26,50	77,50
. Juniors**	87	11,00	5,00	26,50	44,50
Cyclisme pour Tous :					
. Pass'cyclisme open (pour les 19 ans et plus)	108	11,00	5,00	26,50	65,50
. Pass'cyclisme (pour les 19 ans et plus)	69	11,00	3,00	18,00	37,00
. Pass'cyclo sportive	56	11,00	2,00	11,00	32,00
. Pass'sport Nature	56	11,00	2,00	11,00	32,00
. Pass'sport Urbain	56	11,00	2,00	11,00	32,00
. Pass' loisir	46	11,00	1,40	9,60	24,00
Encadrement (Dirigeants, Cadre technique, encadrement Equipe de France)	64	11,00	1,40	8,50	43,10
Licence Service (sympathisant, motard, chauffeur, signaleur, kiné ayant une activité annuelle de moins de 30 jours)	54	11,00	1,50	7,70	33,80
Arbitre :					
. Jeune Arbitre 14 - 18 ans	51	11,00	1,40	7,80	30,80
. Arbitre école de vélo, BMX & club	64	11,00	1,40	8,50	43,10
. Arbitre régional et national ***	97	11,00	1,40	8,50	76,10
. Arbitre fédéral, national élite & international ***	177	11,00	1,40	8,50	156,10
Animateur	374	11,00	1,50	9,00	352,50
Licence Accueil Jeune (valable 1 mois maximum)	16	1,50	1,50	2,50	10,50
Duplicata	13	8,00			5,00
Carte journée	9	7,00			2,00

* Prélicenciés à partir de 5 ans

** La licence Junior permet une sous-catégorie Pass'cyclisme 1 ou 2, sur avis du comité régional

*** La licence Arbitre permet de recevoir le journal France Cyclisme

AFFILIATIONS LABELLISATIONS 2019

	TOTAL	PART CTE REG.	PART FFC
(1) Club (incluant abonnement "France Cyclisme")	190	47	143
(1) Club (incluant abonnement "France Cyclisme") - 1ère affiliation	100	25	75
Vélodrome	50	25	25
Groupe Sportif DAMES UCI - ou Equipe PISTE UCI	1 000	-	1 000
	700	-	700
Teams de Marques V T T XC + DH	1 300	-	1 300
Teams de Marques V T T TRIAL	700	-	700
(2) Site VTT + espace cycloport Labellisés FFC	1 100	475	625
(2) Site VTT ou espace cycloport Labellisé FFC	900	390	510
Labellisation DN1 ROUTE - VTT - BMX	1 250	150	1 100
Labellisation DN2 ROUTE	900	150	750
Labellisation DN 2 VTT-BMX	750	180	570
Labellisation DN3 ROUTE - VTT	700	350	350
Labellisation DN FEMMES	370	120	250
Labellisation Ententes Clubs Juniors	150	100	50
Labellisation Teams Cyclo Cross	1 000	-	1000

(1) La cotisation due au Comité Départemental vient en complément.

(2) quote-part reversée au comité régional au vu du carnet de contrôle contresigné par le site.

TYPE D'EQUIPES	TOTAL	ANTIDOPAGE	DROITS NETS
Groupe "UCI Pro Teams" Equipe Continentale Professionnelle Equipe Continentale		L N C	

N.B. : l'annexe financière liée à la convention FFC/LCPF précise les modalités et droits respectifs.

FRANCE CYCLISME 2019

	TOTAL
Annonce de course	50
Abonnement licencié (Version Papier & numérique)	51
Abonnement licencié (Version numérique seule)	35
Abonnement non licencié France (Version Papier & numérique)	55
Abonnement non licencié France (Version numérique seule)	39
Abonnement non licencié Etranger (Version Papier)	65
Abonnement arbitre : BMX, Ecole de Cyclisme, Jeune Arbitre & club	28

DROITS D'ENGAGEMENTS 2019

	TOTAL mini-maxi*	PART FFC	PART COMITE *	CLUB ORGANISATEUR	MAJORATION ENGAGEMENT SUR PLACE
EPREUVES : route, piste, cyclo-cross					
- épreuves de Jeunes Minimes & cadets		3,00	3,5 à 5€	0	2 €
- épreuves de Pass'Cyclisme seules toutes disciplines		0,00	2,00	0 à 13€	0 €
- épreuves de Compétition (1, 2, 3ème catégorie et juniors)		3,70	4,8 à 6,30€	0 à 6,5€	2 €
EPREUVES : VTT & BMX					
- épreuves de Jeunes Minimes & cadets	Libre	3,00	Tarif régional	Libre	
- autres épreuves	Libre	3,70	Tarif régional	Libre	
Calendrier fédéral et international sur convention					
EPREUVES : écoles de cyclisme, free-style, cyclisme en salle, polo-vélo	non soumis au droit d'engagement				
EPREUVES : Coupe de France et Championnats de France	cf. cahier des charges				

*
La majoration éventuelle des droits d'engagement par rapport au tarif minimum sera reversée dans son intégralité au Club organisateur. Toutefois, l'Assemblée Générale du Comité Régional a la possibilité de verser tout ou en partie de cette majoration à un projet d'intérêt Régional à hauteur de 1,5€ pour un projet de développement identifié.
Le club organisateur recevra alors la différence entre le montant de l'engagement total, la part FFC et la part de la région majorée.
Le montant total du droit d'engagement, quant à lui, est libéralisé pour un montant maximum de 15 €.

MUTATIONS (*) 2019

LICENCES H et D	TYPE	DROITS MUTATION (1)	INDEMNITE CLUB QUITTE	INDEMNITE FONDS DE FORMATION	TOTAL MUTA- TION REGION	INDEMNITE COMITE QUITTE	TOTAL MUTATION HORS REGION
PASS'CYCLISME	11	20	-	-	20	-	20
PASS'CYCLISME OPEN	10	40	-	-	40	-	40
CADRE TECHNIQUE & Arbitre (hors école de vélo & club, Jeunes et BMX)	9	60	50	-	110	-	110
CADRE TECHNIQUE (BF3/Entraîneur club expert de DN - Brevet d'Etat et Beesac)	8	200	200	-	400	-	400
BABY VELO -Prélicenciés- POUSSINS - PUPILLES - BENJAMINS - Arbitre (école de vélo & club, Jeunes et BMX) Pass Cyclosporatives, Pass'sport Urbain, Pass'sport Nature, Pass Loisir, Dirigeant/Service/Animateur	7	0	-	-	0	-	0
MINIMES	6	40	Selon Nbre d'années 20 x n	Selon Nbre d'années 15 x n	maxi : 110	-	maxi : 110
CADETS	5	40	Selon Nbre d'années 40 x n	Selon Nbre d'années 20 x n	maxi : 280	-	maxi : 280
JUNIORS	4	70	Selon Nbre d'années 50 x n	Selon Nbre d'années 25 x n	maxi : 520	105	maxi : 625
HOMMES - 3ème catégorie & FEMMES- 2ème & 3ème catégorie	3	120	-	0	120	-	120
HOMMES - 2ème catégorie & FEMMES - 1ère catégorie	2	190	102	0	292	105	397
HOMMES - 1ère catégorie	1	240	235	235	710	260	970

(1) Quote-part FFC/CR : 50/50

+ 50 % du coût du droit en cas de mutation hors période qui revient au comité régional

(*) voir règlement des mutations

n : nombre d'années passées dans le club depuis la catégorie minime

DROITS D'ORGANISATION, ASSURANCES & ANTIDOPAGE 2019
CALENDRIER FEDERAL ROUTE
(tarif par jour de course)

TYPE D'EPREUVES	Premier jour					Jours supplémentaires				
	DROITS NETS		ASSURANCE	Contribution 2019 Lutte antidopage *	TOTAL	DROITS NETS		ASSURANCE	Contribution 2019 Lutte antidopage *	TOTAL par jour
	Part FFC	Part CR				Part FFC	Part CR			
EPREUVE DE GESTION FEDERALE										
CLASSE 2 ELITES	1305	500	814	655	3 274	1 305	500	814	655	3 274
UCI - Juniors	504	250	634	170	1 558	504	250	634	170	1 558
UCI - Femmes et Femmes Juniors	504	250	634	285	1 673	504	250	634	285	1 673
Epreuves une journée ou plus :						A ajouter si épreuves de plus d'une journée :				
Epreuves routes Cyclo-sportives **	0	270	255 (inscription)		525	210	210			420
Epreuves du Trophée Label d'Or	850	270	255 (inscription)		1 375	210	210			420
Epreuves Club Prestige Cyclospor	900	270	255 (inscription)		1 425					
EPREUVES DE GESTION REGIONALE A REVERSER A LA FFC APRES DEDUCTION DE CAUTION										
Nationales Elites	755	0	820	0	1 575	755	0	820		1 575
Nationales Espoirs	433	0	569	0	1 002	433	0	569		1 002
Nationales Juniors	420	0	528	0	948	420	0	528		948
Nationales Femmes	420	0	528	0	948	420	0	528		948
Nationales Femmes Juniors	420	0	524	0	944	420	0	524		944
Circuit fermé National (1.40) - (3 kms et moins)	420	0	627	0	1 047	420	0	627		1 047

DROITS D'ORGANISATION ET ASSURANCES 2019
CALENDRIER FEDERAL (Suite)
(tarif par jour de course)

TYPE D'EPREUVES	TOTAL	Dont		Dont	Dont Contribution 2018 Lutte antidopage *
		DROIT		ASSURANCE	
EPREUVE DE GESTION FEDERALE		Part FFC	Part CR		
CYCLO-CROSS (Saison de septembre 2017 à février 2018)					
- calendrier national	879		564	315	
- Coupe de France		cf. cahier des charges			
- calendrier international	1 164		678	486	
VTT		Convention par épreuve (cadre général à définir par le BE du 06/09/2017)			
- calendrier national		Convention par épreuve (cadre général à définir par le BE du 06/09/2017)			
- Coupe de France		cf. cahier des charges			
- calendrier international		Convention par épreuve (cadre général à définir par le BE du 06/09/2017)			
EPREUVES VTT RANDO D'OR FFC (1)	393	0	140	253	
B M X					
- calendrier national (sf si cahier des charges)	980		377	603	
- Coupe de France		cf. cahier des charges			
- calendrier international (sf si cahier des charges)	671	750		671	Paiement en totalité
FREE STYLE					
- Calendrier National		cf. cahier des charges			
- calendrier International		cf. cahier des charges			
- Coupe de France		cf. cahier des charges			
PISTE					
- calendrier National	132	220		132	
- calendrier International	242	230		242	
- Coupe de France		cf. cahier des charges			
Cyclisme en salle et Polo Vélo ***					
- calendrier National	160	40		120	

* Montant donné à titre indicatif. Ce montant sera revu, compte tenu du nombre exact d'épreuves 2019 à contrôler qui sera défini par l'UCI le moment venu.

(1) RANDO D'OR : en complément du droit d'inscription au guide officiel des sites VTT

***soutien à la discipline : le montant des droits est fixé pour 2018 à 0€ ; une proposition d'évolution à 40€/j en 2019, 80€/j en 2020, et 120€/j à partir de 2021 est envisagée. Ces dispositions sont à décider chaque année par le BE.

EPREUVES NATIONALES & INTERNATIONALES 2019
CYCLO-CROSS & ROUTE
GESTION & MINIMUM DE PRIX

ATTENTION MODIFICATION DES GRILLES DE PRIX UCI

TYPE D'ÉPREUVES	MINIMUM DE PRIX										
CYCLO-CROSS (Saison de septembre 2018 à février 2020)											
GESTION FEDÉRALE											
CALENDRIER NATIONAL											
- Elite Hommes	1 300										
- Elite Femmes	460										
GESTION FEDÉRALE											
CALENDRIER INTERNATIONAL											
Coupe du Monde	Voir TARIFS UCI 2019										
Autres épreuves											
	<table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">Classe 1 UCI</th> <th align="center">Classe 2 UCI</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">5 000</td> <td align="center">1 525</td> </tr> <tr> <td align="center">1 015</td> <td align="center">1 015</td> </tr> <tr> <td align="center">800</td> <td align="center">800</td> </tr> <tr> <td align="center">5 000</td> <td align="center">1 525</td> </tr> </tbody> </table>	Classe 1 UCI	Classe 2 UCI	5 000	1 525	1 015	1 015	800	800	5 000	1 525
Classe 1 UCI	Classe 2 UCI										
5 000	1 525										
1 015	1 015										
800	800										
5 000	1 525										
- Elite Hommes											
- Moins de 23 ans											
- Juniors Hommes											
- Femmes											
ROUTE											
GESTION RÉGIONALE											
CALENDRIER NATIONAL											
- Elite et moins de 23 ans											
Nationales Elites	Epreuve d'1 jour ou étape 1 220 Prologue ou 1/2 étape: 610 Classement général : 50 % de montant total des grilles de prix										
Nationales Espoirs	Par jour ou par étapes : 915 Classement général : 50 % de montant total des grilles de prix										
Courses élites sur circuit fermé (ex 40) - (3 kms et moins)	610										
Nationales Juniors ou Femmes	En ligne, prologue ou 1/2 étape : 540 Etape : 540 Classement général : 50 % de montant total des grilles de prix										
GESTION FEDÉRALE											
CALENDRIER INTERNATIONAL*											
- Hommes Elites Classe 2											
- Femmes Elites WWT, Classes 1 et 2											
- Hommes Juniors N cup et Classe 1											
- Femmes Juniors Classe 1	Voir TARIFS UCI 2019 cf. www.uci.ch										

* Contribution des coureurs Contre le Dopage (CADF) :

Elle est facturée par l'UCI à l'organisateur et déduite par la FFC lors de l'émission de la facture de l'épreuve

Merci de transmettre à la FFC la facture de l'UCI.

Le montant des grilles de prix est à saisir par le Comité Régional pour délivrance de l'attestation d'assurances et facturation.

CONDITIONS FINANCIERES DES OFFICIELS 2019 "CYCLISME TRADITIONNEL - ROUTE"

FONCTION	TYPE D' EPREUVES					
	Calendrier UCI World Tour	Calendrier HC - 1 et 2	Calendrier UCI Hommes & Femmes Juniors Femmes élite	Calendrier FFC (12 et +)	Officielles FFC	Calendrier Régional
Arbitres (membres du jury avec Présidence UCI), Inspecteurs antidopage UCI	160	105	105			
Juges aux arrivées et Chronomètres fédéraux officiant dans les collèges ci-dessus	105	105	105			
Arbitres complémentaires moto, inspecteur antidopage désigné par la FFC officiant dans le collège ci-dessus	80	80	80			
Président du jury ou inspecteur antidopage désignés par la FFC				80		
Autres membres du collège (désignation régionale)				selon tarif régional en vigueur		
Président + autres membres du collège désignés par la FFC					80	
Autres membres, désignation complémentaire régionale					50	
Escorte contrôle antidopage	40	40	40	40	40	selon tarif régional en vigueur
Toute désignation						selon tarif régional en vigueur

Renseignements divers :

- l'organisateur est tenu de fournir, si nécessité (déplacement éloigné), l'hébergement (chambre+ dîner), dès la veille de l'épreuve pour toutes les épreuves par étapes des calendriers nationaux et internationaux, ainsi que pour les courses d'une journée nécessitant la présence des officiels pour cause de réunion des directeurs sportifs, la veille de l'épreuve (UCI, World Tour, Hors Classe, Classe 1 et 2).
 - montant de l'indemnité kilométrique FFC : **0,33** euros (plafonné à 1000 kms Aller retour) Détailler le trajet et le nombre de Km effectués
 - Remboursement des frais de repas (si non fourni par les organisateurs) uniquement sur présentation des justificatifs ORIGINAUX, plafonnés à **24,00 Euros**.
- Ce montant ne s'appliquant pas aux arbitres désignés dans les épreuves avec présidence du collège nommée par l'UCI (World Tour, HC, 1 & 2).
Pour les déplacements supérieurs à 500 kms, l'indemnité est fixée à une 1/2 vacation, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve pour nécessité d'éloignement ou d'impossibilité d'utilisation des transports en commun, le jour de l'arrivée de l'épreuve.

CONDITIONS FINANCIERES DES OFFICIELS 2019 "CYCLISME TRADITIONNEL- PISTE"

FONCTION	TYPE D' EPREUVES					
	Calendrier UCI Coupe du Monde	Calendrier UCI Classe 1	Calendrier UCI Coupe de France	Calendrier FFC	Officielles FFC Championnat de France Coupe de France	Calendrier Régional
Arbitres (membres du jury avec Présidence UCI), Inspecteurs antidopage UCI	105	105	80			
Juges aux arrivées et Chronométrateurs fédéraux officiant dans les collèges ci-dessus	105	105	80			
Arbitres complémentaires désigné par la FFC officiant dans le collège ci-dessus	80	80	80			
Président du jury ou inspecteur antidopage désignés par la FFC				80	80	
Autres membres du collège (désignation régionale)				selon tarif régional en vigueur	selon tarif régional en vigueur	
Président + autres membres du collège désignés par la FFC					80	
Escorte contrôle antidopage	40	40	40	40	40	selon tarif régional en vigueur
Toute désignation						selon tarif régional en vigueur

Renseignements divers :

- l'organisateur est tenu de fournir, si nécessité (déplacement éloigné), l'hébergement (chambre+ dîner), dès la veille de l'épreuve pour toutes les épreuves des calendriers nationaux et internationaux,
 - montant de l'indemnité kilométrique FFC : **0,33** euros (plafonné à 1000 kms Aller retour) Détailler le nombre de Km et le trajet
 - Remboursement des frais de repas (si non fourni par les organisateurs) uniquement sur présentation des justificatifs ORIGINAUX, plafonnés à 24,00 Euros.
- Pour les déplacements supérieurs à 500 kms, l'indemnité est fixée à une 1/2 vacation, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve pour nécessité d'éloignement ou d'impossibilité d'utilisation des transports en commun, le jour de l'arrivée de l'épreuve.

CONDITIONS FINANCIERES DES OFFICIELS 2019 "CYCLISME TRADITIONNEL- CYCLO CROSS"

FONCTION	TYPE D' EPREUVES					
	Calendrier UCI Coupe du Monde	Calendrier UCI Classe 1	Calendrier UCI Classe 2	Calendrier FFC	Officielles FFC Championnat de France	Calendrier Régional
Arbitres (membres du jury avec Présidence UCI), Inspecteurs antidopage UCI	105	105	105			
Juges aux arrivées et Chronométrateurs fédéraux officiant dans les collèges ci-dessus	105	105	105			
Arbitres complémentaires désigné par la FFC officiant dans le collège ci-dessus	80	80	80			
Président du jury ou inspecteur antidopage désignés par la FFC				80		
Autres membres du collège (désignation régionale)	selon tarif régional en vigueur	selon tarif régional en vigueur	selon tarif régional en vigueur	selon tarif régional en vigueur		
Président + autres membres du collège désignés par la FFC					80	
Escorte contrôle antidopage					50	
Toute désignation	40	40	40	40	40	selon tarif régional en vigueur
Toute désignation						selon tarif régional en vigueur

Renseignements divers :

- l'organisateur est tenu de fournir, si nécessité (déplacement éloigné), l'hébergement (chambre+ dîner), dès la veille de l'épreuve pour toutes les épreuves des calendriers nationaux et internationaux,
 - montant de l'indemnité kilométrique FFC : **0,33** euros (plafonné à 1000 kms Aller retour) Détailler le nombre de Km et le trajet
 - Remboursement des frais de repas (si non fourni par les organisateurs) uniquement sur présentation des justificatifs ORIGINAUX, plafonnés à 24,00 Euros.
- Pour les déplacements supérieurs à 500 kms, l'indemnité est fixée à une 1/2 vacation, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve pour nécessité d'éloignement ou d'impossibilité d'utilisation des transports en commun, le jour de l'arrivée de l'épreuve.

CONDITIONS FINANCIERES DES OFFICIELS "VTT" 2019

FONCTION	TYPE D' EPREUVES				
	Officielles UCI*	Officielles FFC*	Calendrier UCI	Calendrier FFC**	Calendrier régional
Président désigné FFC	/	95	95	80	selon tarification régionale en vigueur
Secrétaire	105	95	95	80	selon tarification régionale en vigueur
Autres membres du Jury	105	80	80	50	selon tarification régionale en vigueur
Désignation régionale	/	50	50	50	selon tarification régionale en vigueur

Renseignements divers :

- 1- montant de l'indemnité kilométrique FFC : **0,33** euros (plafonné à 1000 kms Aller retour) Détaillez le trajet et le nombre de Km effectués
 - 2- Remboursement des frais de repas (si non fourni par les organisateurs) uniquement sur présentation des justificatifs ORIGINAUX, plafonnés à 24,00 euros. Ce montant ne s'appliquant pas aux arbitres désignés dans les épreuves du calendrier UCI.
 - 3 - pour les déplacements supérieurs à 500 kms, l'indemnité est fixée à une demie vacation supplémentaire, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve pour nécessité d'éloignement ou d'impossibilité d'utilisation des transports en commun le jour de la fin de l'épreuve
- * les épreuves officielles correspondent aux épreuves de "Coupes", de "Championnats" et le TFJV
 ** le calendrier FFC renvoie aux épreuves qui sont inscrites au calendrier national et qui ne sont pas inscrites au calendrier UCI

CONDITIONS FINANCIERES DES OFFICIELS "BMX" 2019

FONCTION	Calendrier international UCI	Calendrier national FFC	Calendrier régional
Arbitres désignés par la FFC, Président de jury de courses, arbitres, administrateur (a)	95	80 + frais de déplacements	selon tarif régional en vigueur
Escorte contrôle antidopage	40	40	selon tarif régional en vigueur
Autres membres (désignation complémentaire régionale)		30	selon tarif régional en vigueur

(a) - les administrateurs qui seront chargés des inscriptions toucheront deux vacations supplémentaires pour le travail de préparation.

Renseignements divers :

1 - le tarif s'entend par jour de course

2 - l'organisateur est tenu de fournir, si nécessité (déplacement éloigné), l'hébergement (chambre + dîner) dès la veille de l'épreuve pour toutes les compétitions nécessitant la présence des officiels la veille de la compétition

3 - montant de l'indemnité kilométrique FFC : 0,33 euros (plafonné à 1000 kms Aller Retour)

Détailler le trajet et le nombre de Km effectués

4- Remboursement des frais de repas (si non fourni par les organisateurs) uniquement sur présentation des justificatifs ORIGINAUX, plafonnés à 24,00 euros.

5 - pour les déplacements supérieurs à 500 kms, l'indemnité est fixée à une demie vacation supplémentaire, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve pour nécessité d'éloignement ou d'impossibilité d'utilisation des transports en commun, le jour de la fin de l'épreuve



FEDERATION FRANCAISE

DE CYCLISME

TARIF GENERAL OFFICIEL

2019

PARTIE 2 - INFORMATIONS DIVERSES

GESTION DU DUPLICATA 2019

REGULARISATIONS	DUPLICATA		LICENCE
	EMISSION	PAIEMENT	COMPLEMENT
Changement de série ou d'échelon (demande du coureur)	OUI	OUI	OUI
Changement de série ou d'échelon (sur valeur sportive) Décision Comité Régional	OUI	NON	NON
Perte ou erreur du licencié	OUI	OUI	NON
Erreur du comité régional (données administratives)	OUI	NON	NON
Erreur du comité régional (sur catégorie)	OUI	NON	OUI
Mutation hors période	OUI	OUI	OUI
Mutation pendant période (dans le respect des dates autorisées)	OUI	NON	OUI
Mutation en cours d'année (suite à arrêt de club DN) sur avis commission de contrôle	OUI	OUI	NON
Transformation licence accueil en licence définitive	NON	NON	OUI

NOTE 2018

ATTESTATION D'ASSURANCE

LES ATTESTATIONS NE SERONT DELIVREES QU'APRES LE DEPOT **COMPLET**
DU DOE AUPRES DU COMITE REGIONAL.

- . Epreuves du Calendrier Fédéral et Régional : Attestation délivrée par le Comité Régional
- . Epreuves du Calendrier Professionnel : Attestation délivrée par la LNC
- . Epreuves du Calendrier UCI : Attestation délivrée **UNIQUEMENT** par le Siège Fédéral
- . Championnats de France, d'Europe et du Monde : Attestation délivrée par le Siège Fédéral

EPREUVE ORGANISEE DANS UN AUTRE COMITE REGIONAL QUE CELUI DU CLUB ORGANISATEUR

DECLARATION et DOMICILIATION D'UNE EPREUVE :

Inscription au calendrier

Décision BE du 17-12-2010

Siège social de l'association organisatrice

comité d'appartenance

Comité d'appartenance donc lieu de domiciliation

copie

Transmise simultanément au comité concerné

Lieu du déroulement de l'épreuve

comité lieu de l'épreuve

Comité où se déroule l'épreuve

Validation

Permet harmonisation du calendrier

Association ou club organisateur

comité lieu de l'épreuve

Calendrier officiel

D.O

Perception des droits, assurances et prix

Détails d'organisation et paiement

comité lieu de l'épreuve

Délivrance attestation d'assurance

accord

Permet l'ouverture des engagements

GESTION INFORMATIQUE ET FINANCIERE :

Décision CA du 22-01-2011

Création de l'épreuve (calendrier, D.O)

comité d'appartenance

Comité d'appartenance donc lieu de domiciliation

engagements

Permet ouverture sur internet

Gestion des engagements

comité d'appartenance

Gestion des droits d'engagements

Epreuve

Résultats de l'épreuve, homologation

comité lieu de l'épreuve

Comité où se déroule l'épreuve

Transmission

Transmettre résultat homologué avec montant des Prix

Siège social de l'association organisatrice

comité d'appartenance

Saisie des résultats selon grille prix réglée

TARIFICATION 2019

QUOTE-PART REGIONALE A L'ASSURANCE FEDERALE

La quote-part régionale à l'assurance fédérale s'élève à 615 000€ pour 2019.

	VEHICULES	EPREUVES			TOTAL EPREUVES	TOTAL GENERAL
	1 seul appel 15/12/2018	1er acompte 30/04/2018	2e acompte 30/06/2018	Solde 30/09/2018		
Auvergne-Rhône Alpes	15 667 €	19 893 €	19 893 €	19 893 €	59 678 €	75 345 €
Bourgogne Franche Comte	9 131 €	11 270 €	11 270 €	11 270 €	33 811 €	42 942 €
Bretagne	8 509 €	18 324 €	18 324 €	18 324 €	54 973 €	63 482 €
Centre Val de Loire	9 339 €	10 083 €	10 083 €	10 083 €	30 248 €	39 587 €
Grand Est	8 716 €	10 915 €	10 915 €	10 915 €	32 746 €	41 462 €
Hauts de France	6 018 €	12 215 €	12 215 €	12 215 €	36 644 €	42 662 €
Île de France	10 169 €	9 298 €	9 298 €	9 298 €	27 893 €	38 062 €
Normandie	7 263 €	11 847 €	11 847 €	11 847 €	35 541 €	42 804 €
Nouvelle Aquitaine	17 225 €	14 724 €	14 724 €	14 724 €	44 173 €	61 398 €
Occitanie	11 414 €	9 135 €	9 135 €	9 135 €	27 404 €	38 818 €
PACA	3 839 €	8 597 €	8 597 €	8 597 €	25 791 €	29 630 €
Pays de la Loire	11 103 €	16 509 €	16 509 €	16 509 €	49 527 €	60 630 €
Guadeloupe	1 868 €	2 969 €	2 969 €	2 969 €	8 906 €	10 774 €
Guyane	830 €	1 005 €	1 005 €	1 005 €	3 015 €	3 845 €
La Réunion	104 €	1 916 €	1 916 €	1 916 €	5 749 €	5 853 €
Martinique	2 594 €	2 703 €	2 703 €	2 703 €	8 109 €	10 703 €
Mayotte	- €	37 €	37 €	37 €	111 €	111 €
Nouvelle Calédonie	- €	1 630 €	1 630 €	1 630 €	4 890 €	4 890 €
Corse	- €	668 €	668 €	668 €	2 003 €	2 003 €
TOTAL						

* Statistiques épreuves de l'année n-2 par rapport à l'année concernée par la tarification.

(Moyenne Statistiques **2016-2017** pour tarification **2019**)

Assurance annuelle par Véhicule : 415,05€



FEDERATION FRANCAISE

DE CYCLISME

TARIF GENERAL OFFICIEL

2019

PARTIE 3 - ECHEANCIERS DE REGLEMENTS

TARIFICATION 2019

DROITS D'ENGAGEMENTS - ECHEANCIER DES REGLEMENTS

Hausse 30%

				(*1)	(*2)	(*3)
	1er acompte 31/03/2019	2e acompte 31/05/2019	3e acompte 31/08/2019	TOTAL Recapitulatif	Part Régionale Pass'cyclisme	Solde au 31/10/2019
AUVERGNE-RHONE ALPES	16 934 €	16 934 €	16 934 €			
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	13 789 €	13 789 €	13 789 €			
BRETAGNE	43 072 €	43 072 €	43 072 €			
CENTRE VAL DE LOIRE	18 516 €	18 516 €	18 516 €			
GRAND EST	12 740 €	12 740 €	12 740 €			
HAUTS DE France	11 189 €	11 189 €	11 189 €			
ILE DE France	10 707 €	10 707 €	10 707 €			
NORMANDIE	16 303 €	16 303 €	16 303 €			
NOUVELLE AQUITAINE	23 241 €	23 241 €	23 241 €			
OCCITANIE	8 501 €	8 501 €	8 501 €			
PACA	6 113 €	6 113 €	6 113 €			
PAYS DE LA LOIRE	30 252 €	30 252 €	30 252 €			
	211 357 €	211 357 €	211 357 €			

(*1) Le total de cette colonne correspond au récapitulatif de reversement des droits d'engagements 2018 (page 19)

(*2) Avait été défini par la moyenne du nombre d'engagés (2009-2010) x 2,62€. Le montant global de 159 408 € avait été validé par la décision du C.A. du 7/07/11 .

Cette disposition est remplacée par l'augmentation des droits d'engagement des épreuves « pass'cyclisme » de 7 à 8 € en instituant un reversement de 2 € aux comités régionaux et en laissant 6 € aux clubs organisateurs de ces épreuves.

(*3) Le solde correspond au récapitulatif du reversement des droits d'engagement moins la part régionale reversée au comité.

COMITE :

RECAPITULATIF de REVERSEMENT DROITS D'ENGAGEMENTS 2019

TOUTES les épreuves doivent avoir été intégrées dans CICLE WEB.

Perception complémentaire relative aux épreuves dont les droits n'ont pas été facturés sur la base d'états de résultats transmis au siège fédéral.

Epreuves de BMX à partir de minimes			
nombre d'épreuves	Nbre d'engagés	x 3,70 euros =€
Epreuves de VTT à partir de minimes			
nombre d'épreuves	Nbre d'engagés	x 3,70 euros =€
Epreuves de PISTE non saisies dans CICLE			
Minimes & Cadets	Nbre d'engagés	x 3,00 euros =€
Juniors & Seniors	Nbre d'engagés	x 3,00 euros =€
Epreuves Cyclo-cross non saisies dans CICLE (Saison de septembre 2017 à février 2019)			
Minimes & Cadets	Nbre d'engagés	x 3,00 euros =€
Juniors & Seniors	Nbre d'engagés	x 3,70 euros =€
Epreuves de ROUTE non saisies dans CICLE			
Minimes & Cadets	Nbre d'engagés	x 3,00 euros =€
		SOUS-TOTAL€ (1)
Solde restant à payer sur facture CICLE			+€ (2)
Part Régionale Pass'cyclisme			-€ (3)
		TOTAL A PAYER (1) + (2) - (3)€

Cet état, accompagné du paiement devra être adressé à la FFC dès réception de la facturation "CICLE" et ce, **au plus tard le 30 novembre 2019.**

N.B. : La facturation "CICLE" des droits d'engagements comprend les épreuves inscrites au calendrier fédéral route ainsi que cyclo-cross au titre de **2019**. Toutes les autres épreuves doivent être déclarées sur ce tableau.